



AVENANT n° 3
À LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX signée le 24 juillet 2023

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La Ville de Saint Jean de la Ruelle, représentée par Monsieur Fabien Rivière Da Silva, agissant en qualité de Maire, autorisé en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2023, d'une part,

et

FORMASAT-CFA des métiers du sport et de l'animation, représenté par sa Directrice, Madame Catherine Spiteri, sis 185 rue du Clos Paquiés 45650 Saint Jean Le Blanc, d'autre part,

IL EST PROCÉDE, PAR VOIE D'AVENANT, AUX MODIFICATIONS SUIVANTES :

Article 1 :

Les articles 1 et 2 relatifs sont modifiés comme suit :

La mise à disposition du Gymnase des 3 Fontaines pour l'organisation des tests d'entrée d'activités est consentie de 8h00 à 12h30 le mercredi 13 novembre 2024.

La mise à disposition du Gymnase Maurice Millet pour l'organisation des tests d'entrée d'activités est consentie de 8h00 à 12h30 le mercredi 19 mars 2025.

Le tarif horaire est de 27 € pour l'année 2024. Pour l'année 2025, le tarif qui s'appliquera sera celui en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 :

L'annexe 6 est modifiée selon les dispositions de l'article 1 ci-dessus.

Les autres dispositions de la convention demeurent sans changement.

Fait à Saint Jean de la Ruelle, le 1^{er} octobre 2024

Pour FORMASAT-CFA
La Directrice,
Catherine SPITERI

Pour le Maire et par délégation,
la 1^{ère} adjointe en charge des sports, de la santé,
de l'autonomie et du handicap
Véronique DESNOUES


ARFASSEC CENTRE FORMASAT
CFA Sport - Animation - Tourisme
185 rue du Clos Pasquiés - 45650 SAINT JEAN LE BLANC
Tél. 02 38 49 88 10
SIRET 408 790 842 00044

